



Conflit de deux agences immobiliers

Par **ZHANG**, le 17/02/2010 à 16:23

Bonjour,
j'ai visité un appartement avec un agence immobilier, mais finalement mon mari et moi ont fait une proposition à l'autre agence qui nous a fait visité plus tard .D'après le premier agence, j'ai pas de droit de travailler avec autre agence et va me réclamer la commission aussi.SVP qui pourra me renseigner ? Je dois payer le premier agence ou pas? merci beaucoup pour vos reponses.

Par **Marion2**, le 17/02/2010 à 16:47

Bonjour,

Avez-vous signé un contrat d'exclusivité avec la première agence ?

CDT